

ARRÊTÉ n° 2022- 03 -DEG
DETERMINANT LES DATES DES EPREUVES D'ADMISSION DE LA SESSION
2022 DE L'EXAMEN D'ENTREE AU CRFPA

LE PRESIDENT,

- Vu l'article L. 712-2 du code de l'éducation;
- Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, en ses articles 1 et 7;

DECIDE

Article 1

Les épreuves orales d'admission de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats débutent le 7 novembre 2022. Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires, elles se dérouleront selon le calendrier suivant :

EPREUVE	DATE
Anglais	A partir du 7 novembre 2022
Protection des libertés et droits fondamentaux - Grand oral	24 et 25 novembre 2022

Fait à Avignon, le 28 juin 2022

Le Président d'Avignon Université,

Philippe KLLERKAMP

